

CEPNL

Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif

**35 rue de la Bienfaisance
75008 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2017

6, avenue du Coq
75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 16 92 93
Mail : genuyt@actheos.com

www.actheos.com

Experts comptables
Commissaires aux comptes

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Saint-Brieuc (Plérin)



SAS au capital de 302 001 €
RCS Paris 507 680 668

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/08/2017

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CEPNL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CEPNL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment le respect des règles applicables aux syndicats indiquées dans la note « méthode générale » de l'annexe, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

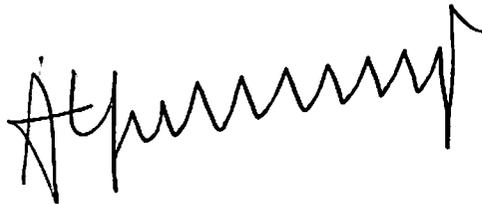
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris, le 15 décembre 2017



S.A.S. GENUYT & Associés
Représentée par
Antoine GENUYT
Commissaire aux comptes

ANNEXE**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		EXERCICE 31-08-17		EX 31-08-16	
		VALEUR BRUTE (N)	AMORTISSEMENT & PROVISIONS (N)	VALEUR NETTE (N)	VALEUR NETTE (N-1)
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	- Frais d'établissement				
	- Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
	- Autres immobilisations incorporelles				
	- Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	- Terrains				
	- Aménagement de terrains				
	- Constructions				
	- Installations, mobilier et matériel d'activité				
	- Autres immobilisation corporelles				
	- Immobilisations grevées de droits				
	- Immobilisations en cours				
	- Avances et acomptes				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
- Participations					
- Créances rattachées à des participations					
- Autres titres immobilisés					
- Prêts					
- Dépôts et cautionnements					
- Autres créances immobilisées					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	0	0	0	0	
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN COURS	0	0	0	0
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR CDES	0	0	0	0
	CREANCES ET COMPTES RATTACHES				
	-				
	- Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
	- Collectivités publiques				
	- Autres créances	8 100	0	8 100	0
	TOTAL CREANCES ET COMPTES RATTACHES	8 100	0	8 100	0
	PLACEMENTS : VAL. MOBILIERES ET AUTRES				
	- Placements	0	0	0	0
	- Intérêts courus non échus				
TOTAL PLACEMENTS : VAL. MOBILIERES ET AUTRES	0	0	0	0	
DISPONIBILITES					
- Banques, établissements financiers & assimilés	91 086		91 086	68 525	
- Caisse	0		0	0	
- Régies d'avances et accréditifs					
TOTAL DISPONIBILITES	91 086	0	91 086	68 525	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0		0	0	
TOTAL ACTIF CIRCULANT ET ASSIMILES (II)	99 186	0	99 186	68 525	
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	99 186	0	99 186	68 525	

BILAN PASSIF

		31-août-17	31-août-16
PASSIF		AVANT AFFECTATION N	AVANT AFFECTATION N-1
F O N D S P R O P R E S & A S S I M I L E S	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré		
	- Fonds statutaire		
	- Apports sans droit de reprise		
	- Libéralités ayant le caractère d'apport		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	0	
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
	- Valeurs des biens affectés		
	- Valeurs des biens non affectés		
	- Libéralités		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
	RESERVES		
	- Réserves indisponibles		
	- Réserves statutaires		
- Réserves d'investissement			
- Réserves de Trésorerie			
- Autres réserves	0		
TOTAL RESERVES	0		
RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU			
- Report à nouveau	54 114		
- Résultat de l'exercice	18 013	54 114	
TOTAL RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	72 127	54 114	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES			
- Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables			
- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement			
- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires			
- Autres subventions d'investissement amortissables			
TOTAL SUBV. ET PARTICIPATIONS D'INVEST. AMORTISSABLES	0	0	
DROIT DES PROPRIETAIRES (COMMODAT)			
TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES (I)	72 127	54 114	
P R O V I S I O N S	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	- Pour gros entretiens		
	- Pour autres risques	0	10 000
	- Pour indemnités de départ à la retraite	0	
	- Pour autres charges	0	
TOTAL PROVISIONS (II)	0	10 000	
F O N D S D E D I E S	FONDS DEDIES		
	- Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	- Fonds dédiés sur dons manuels affectés		
	- Fonds dédiés sur legs et donations affectés		
TOTAL FONDS DEDIES (III)			
D E T T E S	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETAB. DE CREDIT		
	- Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits		
	- Intérêts		
	TOTAL EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETAB. DE CREDIT	0	0
	- Emprunt et dettes financières diverses	0	0
	AUTRES DETTES		
	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	- Fournisseurs et comptes rattachés	23 995	4 411
	- Avances et acomptes reçus		0
	- Dettes relatives au personnel		0
	- Etat et autres collectivités publiques		0
	- Confédérations, Fédérations, Associations et organismes apparentés		
	- Autres dettes	3 064	0
TOTAL AUTRES DETTES	27 059	4 411	
R E G U L	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
	- Autres	0	0
	TOTAL DETTES & ASSIMILEES (IV)	27 059	4 411
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	99 186	68 525	

COMPTE DE RESULTAT

	31-août-17	31-août-16
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue		
Prestations de services - Cotisations membres	80 000	80 000
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION	80 000	80 000
Production stockée	0	0
Production Immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 000	0
Autres produits (1)	176	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	90 176	80 000
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes	72 163	15 886
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Rémunération du personnel	0	0
Charges sociales	0	0
Autres charges de personnel	0	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	0	0
Dotations aux dépréciation sur immobilisations	0	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	10 000
Autres charges (2)	0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	72 163	25 886
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	18 013	54 114
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Exédent attribué ou déficit transféré (III)	0	0
Déficit supporté ou exédent transféré (IV)	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	0	0
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	0	0
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (3)	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0	0
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	18 013	54 114

SUITE COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	0	0
Dotations sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (IX)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	90 176	80 000
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	72 163	25 886
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	18 013	54 114
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	0
- Engagement à réaliser sur ressources affectées	0	0
6 - EXCEDENT	18 013	54 114
Commentaires :		
(1) - Dont Appels de fonds aux partenaires FNOGEC - 40 000 € & FESIC / UAEIC - 20 000 € Chacun.		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe, qui complète le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2016-2017, est rendue obligatoire par le dispositif réglementaire applicable aux organisations syndicales et patronales.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe seront publiés sur le site Internet de la Direction des journaux officiels, conformément aux dispositions réglementaires prévues pour la publicité des comptes des organisations professionnelles.

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. L'exercice précédent avait une durée de 8 mois, recouvrant la période du 21 décembre 2015 au 31 août 2016.

A. Principes, règles et méthodes comptables

a. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

b. Méthode générale

Les comptes annuels de la CEPNL ont été arrêtés en respectant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, le règlement CRC n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

B. Informations relatives au bilan

a. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CREANCES ET DETTES			
	MONTANT brut	ECHEANCE	
		à 1 an au +	à + d'1 an
<i>Créances</i>			
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	8 100	8 100	
Charges constatées d'avance			

	MONTANT brut	ECHEANCE		
		à 1 an au +	à + d'1 an, - de 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Dettes</i>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0		
Emprunts et dettes financières divers	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 995	23 995		
Dettes relatives au personnel	0	0		
Dettes fiscales et sociales	0	0		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes	3 064	3 064		
Produits constatés d'avance	0	0		

b. Tableau de variation des provisions

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant du début d'exercice	Augmentations Dot. de l'exercice	Diminutions Repr. De l'exercice	Montant fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	10 000		10 000	0

c. Charges à payer – Produits à recevoir

CHARGES A PAYER

	31-août-17
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 190
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total général :	10 190

PRODUITS A RECEVOIR

	31-août-17
Immobilisations financières :	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances :	
- Créances Clients et Comptes rattachés	
- Autres	8 100
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total général :	8 100